



INFO PRESSE

Date : 06/05/2021

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Signature de la convention partenariale de mise en œuvre du Schéma agricole territorial 2020-2025 de Grand Chambéry

Après une phase de révision ayant permis d'associer largement les élus et la profession agricole, le Schéma agricole territorial 2020-2025 a été approuvé en février 2020. Élaboré en partenariat avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges, il est organisé autour de 4 axes stratégiques pour une agriculture diversifiée, responsable et durable et 1 action portant sur la gouvernance et l'animation. Un pilote a été défini parmi les 4 partenaires pour chacune des actions.

Le jeudi 6 mai, Philippe Gamen, président de Grand Chambéry et du Parc naturel régional du massif des Bauges, Jean-Pierre Fressoz, vice-président chargé de de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité de Grand Chambéry, Cédric Laboret, président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, et Dominique Escaron, président du Parc naturel régional de Chartreuse ont signé une convention cadre quadripartite portant sur la gouvernance et la mise en œuvre des actions, afin d'organiser l'intervention et l'implication de chacun.



> Contexte de révision du Schéma agricole

L'agglomération de Chambéry métropole (24 communes) était dotée depuis 2006 de la compétence agriculture périurbaine déclinée à travers un Schéma agricole mis en œuvre sur la période 2010-2018. La Communauté de commune du Cœur des Bauges (14 communes) prenait en compte l'activité agricole de son territoire par l'exercice de sa compétence économique. La fusion des 2 EPCI au 1^{er} janvier 2017 a donné naissance à l'agglomération de Grand Chambéry qui décline dans ses statuts une compétence facultative complémentaire aux compétences obligatoires pour l'élaboration et la mise en œuvre du schéma agricole.

GRAND CHAMBERY
DIRECTION MUTUALISEE DE LA COMMUNICATION
106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr
@GrandChambery | @VilledeChambery - @ChamberyOfficiel

Riches d'une géographie singulière entre cluse, piémonts et montagne, le territoire de Grand Chambéry se caractérise par l'hyper proximité entre les espaces urbains denses et les espaces de respiration aux portes de l'agglomération. Des espaces agricoles sont en effet intégrés au sein de l'enveloppe urbaine jouant un rôle d'espaces de ressourcement au sein d'espaces fortement urbanisés et contraints par les risques et les nuisances.

Consciente de l'importance de l'activité agricole sur le territoire et au titre de sa compétence agriculture, Grand Chambéry a engagé début 2019 une démarche de révision de son Schéma agricole afin de pouvoir le décliner autour des enjeux agricoles de demain et à l'échelle de ses 38 communes urbaines et rurales.



> Le territoire et les 4 structures partenaires

Grand Chambéry est constituée pour plus de 90% de son territoire d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Ces espaces structurent le paysage, renforcent l'identité locale et contribuent à la qualité du cadre de vie de l'agglomération de par leur importance dans l'équilibre environnemental, économique et social. Avec plus de 13 300 ha, l'agriculture représente $\frac{1}{4}$ des surfaces du territoire. L'activité agricole est un véritable acteur économique, mais elle contribue à la qualité du cadre de vie : préservation des paysages, biodiversité, espaces de ressourcement... La conciliation des différents usages est un point de vigilance important que doit prendre en compte le Schéma agricole, tout particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Le Schéma agricole a été révisé dans le cadre d'une démarche partenariale associant les 4 structures intervenant sur un ou plusieurs des enjeux agricoles du territoire. L'objectif est de prendre en compte les spécificités du territoire en matière d'agriculture selon le prisme urbain / rural.

Ainsi, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Parc naturel régional du Massif des Bauges et Grand Chambéry se sont associés pour co-construire ce Schéma agricole territorial en associant l'ensemble des acteurs de la sphère agricole.

> Le Schéma agricole territorial 2020-2025

Le Schéma agricole territorial doit permettre de s'accorder sur les différentes fonctions attendues de l'agriculture sur le territoire et vise à répondre aux enjeux agricoles de demain, à l'échelle des 38 communes urbaines et rurales de Grand Chambéry. Il doit encourager le développement d'une agriculture diversifiée, responsable et durable sur le territoire. Le concept de multifonctionnalité de l'activité agricole peut donner du sens au métier d'agriculteur et à l'agriculture et montre qu'elle remplit de nombreuses fonctions :

- de production et transformation : biens alimentaires et non alimentaires ;
- économiques : production de biens marchands et non marchands (lesquels constituent indéniablement une richesse qui doit trouver une rémunération) et de services ;
- environnementales : entretien des paysages et de l'espace rural, gestion de milieux naturels, préservation de la biodiversité ;
- sociales : création d'emplois, occupation du territoire et animation du monde rural ;
- culturelles : transmission d'un patrimoine culturel spécifique.

Ces différentes fonctions, pour faire sens, doivent impérativement être appréhendées et encouragées globalement, sous l'angle de la durabilité au sein du territoire. Le développement durable est un raisonnement global qui s'intéresse autant aux pratiques agricoles vertueuses qu'à l'évolution des systèmes de production ou la gestion intégrée des exploitations et leur articulation avec le développement rural local. De plus, l'agriculture de proximité peut s'appuyer sur la forte demande sociétale à consommer des produits locaux pour retrouver du lien au terroir, aux saisons, aux saveurs en diminuant son empreinte écologique.

Ces multiples fonctions sont souvent intégrées et imbriquées les unes dans les autres au sein de l'activité agricole du fait des divers effets de la production agricole sur l'environnement naturel et socio-économique du territoire.

> 4 axes stratégiques et 1 axe transversal, 13 enjeux, 40 actions

Le plan d'actions est construit autour de 4 axes stratégiques déclinés en 12 enjeux puis 22 thématiques et 1 axe transversal portant sur la gouvernance et l'animation. Ainsi, il présente 40 actions opérationnelles pour une agriculture multifonctionnelle intégrée et durable. Un pilote a été défini parmi les 4 partenaires pour chacune des actions.

Axes	Enjeux	Thématiques	Actions
Axe A : Environnement et résilience	2	4	7
Axe B : Gestion et partage des ressources	3	6	12
Axe C : L'économie au service de l'humain	3	6	7
Axe D : Vivre ensemble	4	6	13
Axe E : Gouvernance et animation	1	1	1
TOTAL	13	23	40



> Quelques exemples d'actions

L'axe A porte sur l'environnement, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il est piloté par les Parcs naturels régionaux et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc. A titre d'exemple, l'action 3 qui vise à soutenir l'activité économique des alpages par l'amélioration des équipements pastoraux pour assurer la pérennité des alpages.

L'axe B traite du foncier, de la ressource en eau et des énergies renouvelables ; son pilotage est assuré par Grand Chambéry. L'action 8 prévoit par exemple de définir une stratégie foncière agricole pour le territoire, en lien avec la démarche de Foncière agricole menée par le Département de la Savoie.

L'axe C développe les aspects de circuits locaux, filières et renouvellement des générations. Il est majoritairement piloté par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc. Exemple : l'action 25 doit permettre d'anticiper les transmissions d'exploitations agricoles et l'installation d'agriculteurs grâce à la mise en place d'un comité local installation et foncier, outil d'animation.

L'axe D prend en compte les thématiques de coopération et médiation, communication sur l'agriculture, alimentation et agritourisme. Il est piloté par Grand Chambéry ou le comité de pilotage directement selon les actions. Les actions 29 et 30 visent à développer des outils pour la conciliation des usages au niveau du territoire. Grand Chambéry pilote également l'action 33 pour contribuer au développement du Plan Alimentaire Territorial de la Savoie, en cohérence avec les territoires voisins.

L'axe E porte sur la gouvernance avec une animation partenariale du Schéma agricole pour la mise en œuvre opérationnelle des actions. C'est dans ce cadre que s'inscrit la signature de la convention partenariale.